

CAP Employé de Commerce Multi-Spécialités en 1 an (CAP ECMS)

Futur CAP Equipier Polyvalent du Commerce (CAP EPC)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Réceptionner et tenir les réserves.
- Maintenir l'état marchand du rayon.
- Informer le client.
- Tenir le poste « caisse ».

Entreprises d'accueil

Entreprises du commerce de détail quelle que soit leur taille :

- Hypermarchés.
- Petites surfaces de proximité.
- Grands magasins.
- Magasins à succursales.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : CAP ou équivalent.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 312 14	684

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

406 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du mois positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

3 jours en UFA
2 jours en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers Sainte-Geneviève

2 Boulevard du Théâtre
73000 **CHAMBERY**
04 79 33 18 28
www.lpp-ste-genevieve.fr

Responsable UFA :
Valérie MORISSON
ufa-stegenevieve@orange.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français, Histoire, Géographie et Enseignement moral et civique
	Mathématiques et Sciences
	Arts Appliqués
	Education Physique et Sportive
	Langues vivantes étrangères (1 et 2)
Matières professionnelles	Réception et tenue des réserves
	Maintien de l'état marchand du linéaire
	Informé le client
	Tenue du poste « caisse »
	Prévention Santé Environnement
	Economie - Droit
	Co-intervention Maths / Enseignement Professionnel et Français / Enseignement Professionnel

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
EP1 : Pratique de la réception des produits et de la tenue du linéaire/du rayon	8	CCF	Pratique et Ecrit
• Prévention Santé Environnement	1	CCF	Ecrit
EP2 : Pratique de la tenue de caisse et de l'information « clients »	5	CCF	Pratique et Oral
EG1 : Français, Histoire - Géographie	3	CCF	Ecrit et Oral
EG2 : Mathématiques et Sciences	2	CCF	Ecrit
EG3 : E.P.S.	1	CCF	Pratique
Epreuve facultative : Langue vivante étrangère	Pts > 10	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Le candidat qui s'est déjà présenté aux examens de la spécialité du CAP, dans la limite de 5 ans :

- peut demander à conserver le bénéfice des notes obtenues à l'examen ; conserver ses notes ou passer à nouveau l'épreuve.
- peut, s'il est refusé à une spécialité du CAP, demander à conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues aux épreuves générales.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente, Bac Pro Métiers de l'Accueil, Bac Pro Assistance à la Gestion des Organisations.

Débouchés professionnels :

Emplois d'employé de libre-service, de grande surface, d'hôte de caisse, employé de commerce, vendeur en produits frais commerce de gros ou de détail, vendeur en alimentation générale, produits utilitaires, prêt-à-porter...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 4 934 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	01/09/2020	31/08/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité ; réseau SynchroBUS.
- Gare multimodale à 10 min à pied de l'établissement.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Etablissement labellisé dans les métiers du tertiaire
- Etablissement proposant le programme Erasmus +
- Appartenance à un réseau d'établissements

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place – Internat du Bocage à proximité de l'établissement
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles équipées d'outils informatiques, de vidéoprojecteurs.
- Commerce d'application.
- Oxatis : Création d'un site e-commerce.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers Sainte-Geneviève

2 Boulevard du Théâtre
73000 CHAMBERY
04 79 33 18 28
www.lpp-ste-genevieve.fr

Responsable UFA :
Valérie MORISSON
ufa-stegenevieve@orange.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026